



ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat et aux responsables des PIAL, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues en les conseillant et en les aidant à faire leurs réclamations, en intervenant pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux pour les AED, AESH et APSH (Accompagnant-es des Personnels en Situation de Handicap).

Arnaud Cochard Prier et Sandrine Leclerc, AESH
Alexandre de Carvalho et Guillaume Corneille, AED

Vos élu·es agissent pour :

VOTRE SALAIRE

Pour la FSU, les AED et les AESH doivent être rémunéré·es sur la base d'une grille de catégorie B revalorisée, garantissant une progression régulière du traitement et reconnaissant leur niveau de qualification avec un salaire de début de carrière de 1850 € nets mensuels, et l'indexation du salaire sur les prix. Grâce aux interventions de la FSU en Comité Technique Ministériel, le versement de l'indemnité REP et REP+ pour les AED et AESH est prévue au budget 2023.

VOTRE EMPLOI D'AESH

Bien qu'exerçant une mission de service public pérenne, les AESH demeurent des agent-es contractuel·les de l'État au statut précaire : quotité de travail trop faible, salaire minimum, conditions de travail indignes... La FSU s'engage pour votre avenir en portant la création d'un corps statutaire assurant une reconnaissance professionnelle, une perspective de carrière et une hausse de rémunération.

VOTRE EMPLOI D'AED

Le recrutement des AED par les établissements est la principale cause de précarité. La FSU revendique le recrutement par les rectorats de tous les AED, y compris en CDD et que la possibilité de signer des contrats de trois ans soit donnée à celles et ceux qui le souhaitent. Par ailleurs, La FSU revendique que les non-renouvellements soient justifiés.

VOS DROITS

En tant qu'agent-es sous contrat, les AED et AESH sont soumis-es aux décisions arbitraires de leur employeur, le plus souvent à leurs dépens. La FSU s'engage pour une gestion plus respectueuse de vos droits : application de la réglementation commune aux contractuel·les, amélioration des droits à congés ou à formation, accès à l'action sociale...

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU





SUR LE TERRAIN

Les élu-es et militant-es des syndicats de la FSU travaillent à vos côtés dans les établissements et les services, partageant votre quotidien. La FSU construit les mobilisations nécessaires avec les personnels et porte dans toutes les instances leurs revendications.



CCP

Commission Consultative Paritaire

Refus de temps partiel, de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte rendu de l'entretien professionnel... malgré la loi de Transformation de la Fonction publique, les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les élu-es de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent déterminé-es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

CANDIDATE EN CCP elle témoigne



Depuis presque 15 ans j'exerce le métier d'AESH, c'est ma réalité quotidienne. Comme représentante du personnel AESH, j'accompagne, je conseille, je défends les collègues, individuellement et collectivement. Grâce à notre action, nous avons gagné la hausse des quotités de travail et la prise en compte des heures de fractionnement dans les contrats.

Sandrine Leclerc

ABANDON DES PIAL POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les PIAL servent à camoufler le sous-investissement massif de l'État en matière de handicap alors que la loi de 2005 impose l'obligation de moyens. La FSU dénonce la mutualisation qui est devenue la norme avec le PIAL et dégrade la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap et les conditions de travail des AESH et des enseignant-es. La FSU revendique l'abandon des PIAL et une politique d'inclusion centrée sur les besoins de l'élève.

ÉLUS EN CCP ils témoignent



AED dans un lycée et élus en CCP, nous intervenons auprès des chef-fes d'établissement pour que les collègues aient droit à leur temps de formation ou aux autorisations d'absence pour passer les concours. En CCP, nous défendons les collègues en cas de licenciement injustifié et nous avons obtenu la mise en place dans l'académie des contrats de 3 ans.

**Alexandre de Carvalho
Guillaume Corneille**

VIE SCOLAIRE

Améliorer les conditions de travail des AED est une nécessité. Leurs missions doivent être reconnues à leur juste valeur, pour le bien des élèves et le bon fonctionnement des établissements. La FSU exige l'allègement du temps de travail des AED pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de poursuivre leurs études. Le recrutement d'AED en nombre suffisant doit permettre à chacun-e d'exercer ses missions dans les meilleures conditions.

ÉLU EN CCP il témoigne



AESH depuis 2007, militant et membre de la CCP depuis 2018, j'ai vu et appris à gérer beaucoup de situations complexes. Je mets cette connaissance du terrain à votre service pour vous défendre individuellement et collectivement. Nous avons obtenu l'harmonisation des contrats au niveau académique. La CCP nous permet de faire entendre la parole des AESH.

Arnaud Cochard Prier



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC



#FSUpourGAGNER

